**AVIS PUBLIC**
**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2737-2019**

---

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 18 novembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2737-2019 modifiant le Règlement général 2489-2013.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, au Service du greffe, à l'hôtel de ville situé au 7, rue Principale Est à Magog.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Magog, le 20 novembre 2019.

Me Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe